

Accord de prise en charge 2020/21 - DU

ENTREPRISE / OPCO / OPACIF ou tout autre organisme financeur (en toutes lettres) :

Contact (obligatoire) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel (obligatoire) :@.....

Téléphone : ____ . ____ . ____ . ____ . ____

N° SIRET / N° TVA Intracommunautaire (obligatoire) :

1 – autorise :

M. – Mme

Adresse :

Code postal : Ville : Profession :

Tél. perso. : Courriel perso :

À suivre la formation :

Durée de la formation :

II - s'engage à régler les frais de formation :

Les frais pédagogiques s'élèvent à :€

En cas de financement partiel de la part de l'Entreprise et/ou de l'OPCO, le solde est à la charge du stagiaire.

Pour rappel, les frais de dossier administratifs à l'université pour l'année 2020-2021 sont **obligatoires** et conditionnent la remise du diplôme. Ils sont dus par le stagiaire en cas de non prise en charge. A titre informatif et prévisionnel, les frais de dossier 2020-2021 seront de **300€**

L'entreprise s'engage à régler les frais d'inscription au moment de l'inscription, avec un chèque ou un virement distinct du tarif de la formation.

En cas de non prise en charge par l'entreprise, les frais d'inscription sont à la charge du stagiaire et devront être réglés au moment de l'inscription.

Fait à

Le :

Cachet de l'entreprise
et signature du responsable
OBLIGATOIRE

Université de Paris

UFR IHSS

Service Formation professionnelle

Case 7058

75205 Paris cedex 13

Adresse mail : ep.fc@univ-paris-diderot.fr

Tél : 01.57.27.63.94 / 63.96 /63.54

Site internet : <http://www.ep.univ-paris-diderot.fr>

Déclaration d'activité n° 11 75 59 88 575

SIRET : 130 025 737 000 11